

PILOTAGE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE AU SEIN LA FONCTION PUBLIQUE - NIVEAU 2



2 jours

MESURER, ANALYSER ET PRÉVOIR SES EMPLOIS, EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés budgétaires

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, RÉFÉRENCES JURIDIQUES ET MODERNISATION PUBLIQUE

- › Contexte économique et équilibre budgétaire
- › Loi Organique relative à la Loi de Finance (LOLF) et gestion budgétaire/comptable publique
- › Modernisation de l'action publique
- › Éléments de cadrage budgétaire

ENJEUX DU PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

- › Optimisation des ressources humaines
- › Rationalisation des coûts et des dépenses de personnel
- › Efficacité du service public et dépenses analytiques

DÉCOMPTE ET PILOTAGE DES EFFECTIFS PUBLICS

- › Décompte des effectifs publics (ETP, ETPT, plafonds d'emplois, catégories...)
- › Prévisions et pilotage des effectifs

Cas pratique sur le décompte des effectifs

COMPOSANTES DE LA MASSE SALARIALE

- › Approche du concept de rémunération
- › Rémunération accessoires
- › Masse fluctuante
- › Charges sociales
- › Prestations sociales

Cas pratique : découverte des composantes de la masse salariale

FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

- › Avec impact collectif
 - niveau d'activité
 - variation des effectifs
 - évolutions réglementaires
 - mesures catégorielles statutaires ou indemnitaires
- › Avec impact individuel
 - mesures individuelles : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT positif)
 - comportements individuels : formation, ARE etc

Cas pratiques sur le calcul des facteurs d'évolution de la masse salariale

INDICATEURS ET MODALITÉS DE CALCUL DES ÉVOLUTIONS DE LA MASSE SALARIALE

- › Effet de niveau
- › Effet de masse
- › Effet report
- › Effet de noria (GVT négatif)

Cas pratique sur les différents indicateurs

CONCEPT DE BUDGÉTISATION

- › Principes d'élaboration d'une prévision budgétaire
- › Pilotage infra-annuel
- › Présentation d'outils d'aide à la budgétisation

Cas pratique de synthèse : le pilotage de la masse salariale en secteur public

OUTILS DE PILOTAGE DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE

- › Contrôle interne et maîtrise des risques
- › Tableaux de bord

Analyse de tableaux de bord de pilotage de la masse salariale

- › GPEEC
- › Le Comité de pilotage

OBJECTIFS

- Prévoir les dépenses de personnel.
- Utiliser des outils et des indicateurs pour une gestion maîtrisée des dépenses de personnel.
- Appliquer une méthodologie d'analyse composantes de la masse salariale et de ses facteurs d'évolution pour faciliter le pilotage des effectifs et de la masse salariale.
- Mettre en place des tableaux de bord de pilotage budgétaire de la masse salariale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation sur un thème à très fort enjeu financier, intégrant toutes les spécificités de la fonction publique
- Des exercices pratiques et échanges d'expériences entre participants pour faire émerger les bonnes pratiques
- Modernisation des pratiques
- La mise à disposition d'outils, d'exemples et de modèles de tableaux de bord
- La mise en place du comité de pilotage

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables/chargés du pilotage des effectifs et/ou de la gestion de la masse salariale, responsables RH/de pôle/de service
Il est nécessaire de disposer d'une connaissance dans le domaine ou d'avoir suivi la formation "Pilotage des effectifs et de la masse salariale dans la fonction publique - Niveau 1"

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 605 € HT - Réf : VRH-GMAP

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 10 et 11 juin 2024

Paris Montparnasse :
les 18 et 19 mars 2024
les 12 et 13 novembre 2024

Participant(e) Mme M. Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe).....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

.....

Formation choisie

Titre.....

Référence.....

Dates.....

Lieu.....

Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).

Merci de préciser votre choix :

 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule**Tarif**

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....

Adresse.....

Code postal | | | | | Ville.....

Téléphone..... Fax.....

N° d'identification (TVA intracommunautaire).....

Code APE / NAF N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription Mme M. Nom..... Prénom.....

Service/Fonction.....

Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**À l'attention de Mme M.

Nom.....

Prénom.....

Service/Fonction.....

E-mail.....

Libellé de la facture.....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

 OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO.....

Numéro de prise en charge.....

Adresse de votre OPCO.....

.....

Code postal | | | | | Ville.....

.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/**Prise en charge (si parcours certifiant) :** CPF Entreprise OPCO